

Camping 4*, Résidentiel Les Lacs d'Armagnac Réf Cr010/3
 Classement arrêté préfectoral du 14 avril 2000; Nombre d'emplacements 40 loisirs et 60 tourisme
Contrat de réservation: Emplacements saisonniers

Je soussigné déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales et tarifs du camping Les Lacs d'Armagnac.

Nom:.....Prénom.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville..... Département..... Pays.....
 Tél.:..... Tél. Portable..... e mail.....
 Réservation: Date d'arrivée..... Date de départ.....

	Nombre		Nombre
Adulte ou enfant plus de 10 ans		Voiture supplémentaire	
Enfant moins de 3ans		Moto supplémentaire	
Enfant 3 à 10 ans			
Animal domestique		Supplément caravane doubles essieux	
Tente individuelle supplémentaire		Bateau (barques, canoës, planches à voile, pneumatique)	

	Nombre		
Emplacement nu sans électricité			
Emplacement nu avec électricité		5 ampères	10 ampères

Je joins par chèque bancaire N°.....Banque..... Ou chèques vacances N°.....à N°..... Les arrhes correspondant à 15% de ma réservation€
Plus frais de dossier	9.00 €
TOTAL TTC€

Fait àLe.....Signature

Souhait particulier:

.....

CONDITION GENERALE DE VENTE

Pour

Mise à disposition d'un emplacement saisonnier de camping.

- L'entrée** au Domaine " Les Lacs d'Armagnac" implique l'acceptation intégrale du règlement intérieur du camping.
- Le séjour** ne peut être accordé qu'aux personnes justifiant d'une assurance en cours de validité, couvrant la responsabilité Civile du client.
- La confirmation de réservation** dépend des conditions ci-dessous.
 - La fiche** de réservation est correctement remplie.
 - Le montant des Arrhes et des frais de dossier** devront être acquittés au nom de la société **BH LOISIRS SARL** et joints à la réservation.
 - La confirmation de réception des arrhes et de la prise en compte de la réservation** vous sera envoyée après acceptation.
 - Règlement du solde** : La veille de votre départ au bureau d'accueil. Pour les longs séjours, nous pourrions demander un règlement chaque fin de semaine.
- Annulation de votre fait.**
 Il vous sera retenu 30 € pour frais de gestion.
- Annulation du fait de la société gestionnaire** du Domaine les lacs d'Armagnac.
 Vous serez intégralement remboursés des sommes déjà versées, sans prétendre à toutes autres indemnités. Cette annulation peut-être due à un cas de force majeure, problèmes techniques inattendus pouvant remettre en cause la sécurité des biens ou des personnes, intervention de la force publique.
 En cas de litige, les deux parties tenteront une médiation amiable avant de faire appel au tribunal compétent.